

Orléans, Jeudi 31 mai 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bilan de l'opération régionale de contrôle du transport de marchandises par des véhicules utilitaires légers

Neuf opérations de contrôle de transports routiers de marchandises ont été effectuées simultanément, sur plusieurs points du territoire régional : Vierzon (18), Velles (36), Tours (37), Fréteval (41), St Amand Longpré (41), Amilly (45), La Ferté St-Aubin (45), Ormes (45), St Cyr-en-Val (45). Cette opération concernait des véhicules de moins de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge dits véhicules utilitaires légers (VUL).

Le bilan de ces contrôles conduits par les contrôleurs des transports terrestres de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre-Val de Loire en lien avec les services de gendarmerie, de police nationale et l'inspection du travail du Cher est le suivant :

- **78 véhicules utilitaires légers ont fait l'objet d'un contrôle approfondi.**
- **29 conducteurs de véhicule ont commis au moins une infraction, certains cumulant plusieurs infractions :**
 - 18 surcharges,
 - 9 infractions aux règles du détachement de salariés,
 - 1 délit de cabotage irrégulier,
 - 4 infractions au code des transports (situation administrative non-conforme).

Toutes ces infractions ont été transmises aux procureurs de la République concernés, en vue de sanctions pénales. De plus, elles ont donné lieu, pour les entreprises non-établies en France, au paiement immédiat de 7 500 euros de consignation.

Les services de l'État sont vigilants au respect de la réglementation et à la sécurité routière, tant pour les poids lourds que pour les véhicules légers utilitaires.

CONTACTS PRESSE

1